

Victor et Gabriel LARUE FRÈRES, Saïgon

Victorin-Baptistin (« Victor ») LARUE

Né le 23 février 1854 à Toulon (acte 304).

Fils de Louis Larue et de Claire Rosalie Guérin.

Frère de :

— Josephine Élisabeth Larue (Toulon, 6 mars 1858-Toulon, 22 février 1941), mère de Louis Palanque,

— et de Gabriel Larue (ci-dessous).

Marié à Toulon, le 14 janvier 1895, avec Rose Peytral.

Chevalier de la Légion d'honneur (mai 1903), officier du 10 août 1922 :

« Engagé volontaire dans la marine comme quartier-maître mécanicien (15 octobre 1874)

Congédié à Saïgon comme second maître mécanicien (1879)

Fabricant de glace à rafraîchir à Saïgon depuis 1879.

Succursales à Tourane (Annam), Haïphong et Hanoï (Tonquin).

Commandeur de l'ordre impérial d'Annam, de l'ordre royal du Cambodge et du Khim-Kham.

Château de Saint-Amé (Var).

Fondateur et propriétaire des Brasseries et glaciers de l'Indochine.

Administrateur de la [Société agricole de Suzannah](#) (1913).

Ancien conseiller du commerce extérieur.

Ancien membre de la chambre de commerce et du conseiller municipal de Haïphong.

Ancien membre du conseil municipal et de la commission municipale de Cholon. »

Avis de décès au château de Saint-Amé, à Saint-Tropez : 6 août 1924.

Gabriel-Louis LARUE

Né le 12 novembre 1863 à Toulon

Frère du précédent.

Marié à Clamart (Seine), le 18 avril 1940, avec Marie Martin.

Chevalier de la Légion d'honneur du 5 août 1913, officier de juillet 1919 :

« Engagé volontaire dans l'infanterie de marine le 30 décembre 1880. 2 ans de services à Toulon, 3 à Saïgon.

Négociant et industriel établi en Cochinchine depuis fin 1880.

Fondateur et co-proprétaire des Brasseries et glaciers de l'Indochine.

Président (1916-1922) du [Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine](#).

Président de la section d'Extrême-Orient et des Établissements du Pacifique à la Conférence coloniale.

Conseiller du commerce extérieur du 30 janvier 1904.

Ancien conseiller municipal de Cholon.

Ancien membre du conseil d'administration du Comité d'initiative de Cochinchine ;

Ancien président de la Société mutuelle Les Enfants de la Côte d'Azur - Saïgon (Cochinchine)

Administrateur d'[Indochine films et cinémas](#).

1/2

2/2

ŒUVRES DE GUERRE

Membre fondateur et bienfaiteur et secrétaire général de l'association d'ambulance et d'assistance coloniales.

Membre fondateur et bienfaiteur et membre du conseil d'administration du Comité d'assistance aux travailleurs Indochinois.

Membre du conseil d'administration du Souvenir annamite.

Membre de la commission des sursis coloniaux (ministère des Colonies). »

Encore vivant en 1932.

[Voyage du *Melbourne*]

(*Le Journal des débats*, 27 octobre 1886)

MARSEILLE. — Le *Petit Marseillais* annonce que le paquebot *Melbourne*, des Messageries maritimes, courrier de l'Indo-Chine et du Japon, a quitté le bassin de la Joliette, à destination de Port-Saïd.

.....
Signalons, encore, une partie d'un matériel important destiné à l'établissement d'une grande usine pour fabriquer la glace à Saïgon. La partie métallique de l'installation dont il s'agit ne pèse pas moins de 140.000 kg. Aux accessoires partis hier, étaient joints 15.000 kg. de chlorure de calcium et une quantité égale de sel ammoniac, employés pour les mélanges réfrigérés.

LA CATASTROPHE DE SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1893)

Nous avons annoncé, dans notre précédent numéro, l'affreux malheur de Saïgon. Voici les détails que nous avons pu recueillir sur ce douloureux événement :

M. Landes, chef du cabinet de M. le gouverneur général, et M^{me} Landes ; M. Larue, directeur des glacières de l'Indo-Chine, et sa jeune femme, arrivée depuis peu dans la colonie, rentraient d'une excursion sur le Haut Donai, lorsqu'arrivés à un coude qui se trouve dans la rivière à la sortie de Saïgon, leur chaloupe fut abordée par un bateau des Messageries fluviales et coulée immédiatement.

M. Larue qui, seul, put se sauver, raconte qu'il se trouvait vers minuit et demi sur l'avant, à côté de M. Landes, profondément endormi ; les dames étaient couchées dans la cabine, M. Larue commençait à s'assoupir lorsque, brusquement, sans entendre aucun bruit, sans qu'un cri ait été poussé, il se trouva dans l'eau. La chaloupe avait déjà disparu.

Très habile nageur, il a pu être repêché par le bateau des Fluviales resté sur le lieu de l'accident.

Le corps de M. Landes a été retrouvé le 25 au matin à 300 mètres de l'accident ; la jambe droite était ensanglantée et une grave blessure à l'œil droit indique que la victime a dû être tuée sur le coup.

Dans la soirée, on retrouva le corps de M^{me} Larue ; l'enterrement a eu lieu lundi.

On n'a pas encore trouvé trace des restes de M^{me} Landes.

La chaloupe, qui se trouvait par 15 mètres de fond, a pu être renflouée et amenée à Saïgon.

Elle porte à tribord un large brèche à la hauteur de la cabine, précisément à la place où devait se trouver M^{me} Landes qu'on suppose avoir été écrasée par le choc.

LA CATASTROPHE DE SAÏGOIN (*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1895)

Nous apprenons le mariage de M. Victor Larue, le sympathique directeur des Glacières de l'Indo-Chine. avec M^{lle} Rose Peytral.

La bénédiction nuptiale a été donnée le 14 janvier dernier, à minuit, à l'église Sainte-Marie à Toulon.

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

LÉGION D'HONNEUR Ministère des colonies (*Journal officiel de la République française*, 21 mai 1903) (*Bulletin officiel de l'Indo-Chine française*, juin 1903, pp. 580-591)

Au grade de chevalier

Larue (*Victorin-Baptistin*), industriel à Saïgon ; 25 ans de séjour en Indo-Chine ; créateur de nombreuses usines : Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition de Hanoï.

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.
(*Journal officiel de la république française*, 3 février 1904)

Conseillers du comex

Larue (Gabriel-Louis), directeur de l'usine à glace de Saïgon à Paris.

Les fosses septiques
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1905)

La Commission municipale d'hygiène et de salubrité, dans sa dernière séance, a, entre autres vœux, émis celui de voir fabriquer par la Société des glaciers de l'Indo-Chine, une glace spéciale, dite glace hygiénique.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 12 août 1913)

Chevalier

Larue (Gabriel-Louis), négociant industriel en Indo-Chine ; 5 ans de services militaires. Établi depuis 32 ans et demi en Indo-Chine. Titres exceptionnels : services distingués rendus comme membre de la commission municipale de Cholon.

LARUE Frères
Industriel — Glacière — Brasserie.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 143)

- Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, SAÏGON
MM. V. et G. LARUE, propriétaires ;
ÉLIE CAILLOL, fondé de pouvoirs ;
Saïgon : M. ÉTOURNEAU, chef d'entretien.
Cholon : MM. LEHMANN, directeur technique de la brasserie ;
ROSSEL, chef de fabrication de la brasserie ;
ALLÈGRE, chef d'entretien ;
Pnom-penh : M. NIOBEY, représentant.
-

État civil de Saïgon, 1917 :
François Haasz ¹, mécanicien à la glacière Larue, reconnaît le 21 février Victor Haasz, né le 16 juillet 1916 à Tân-Hung, province de Sadec, inscrit sous le nom de Huynh-van-Ba, fils de Huynh-thi-Sanh.

Les industries de Hanoï
Fabrique de glace
et boissons gazeuses Larue frères
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mai 1918)

¹ François Haasz : ancien légionnaire, riziculteur, fondateur de la Société foncière de Giadinh. Voir [encadré](#).

La maison Larue frères a débuté à Saïgon il y a plus de trente ans avec une petite fabrique de glace qui, peu à peu, est devenue l'une des affaires les plus importantes de la colonie et comprend maintenant des succursales à Pnompenh, Hanoï, Haïphong et Tourane pour la fabrication de la glace et des boissons gazeuses ainsi qu'une grande brasserie outillée de la façon la plus moderne à Saïgon. La succursale d'Hanoï date de 1893. [...]

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies

(Journal officiel de la République française, 14 juillet 1919, p. 7.323-7.324)

Officier

Larue (*Gabriel-Louis*), président du Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indo-Chine. Chevalier du 5 août 1913.

M. Long visite les établissements Larue
(L'Écho annamite, 23 juillet 1921)

M. le gouverneur général, accompagné de M. Quesnel, gouverneur de la Cochinchine, et du capitaine Bénard a visité jeudi matin les établissements Larue. Il s'est rendu d'abord à la brasserie de Cholon où il a été reçu par M. Caillol², directeur général, et il a visité cet établissement accompagné de MM. Caillol et Lehmann. Il a visité ensuite la fabrique de glace de la rue Paul-Blanchy.

M. le gouverneur général est rentré au Palais à 10 heures, enchanté de cette intéressante visite où il a pu constater les résultats remarquables obtenus par l'effort persévérant des fondateurs et des directeurs des établissements Larue.

Vol au cimetière européen
(L'Écho annamite, 22 octobre 1921)

La police vient d'être saisie d'une affaire de vol de coupon de soie, qui revêt un caractère particulièrement grave par le fait que le coupon volé entourait le cercueil de la fillette de M. Haasz, mécanicien à la glacière Larue, décédée il y a quelque temps et enterrée au cimetière européen.

Les coupables ont été arrêtés.

Le principal auteur de ce vol est un caporal-coolie nommé Nguyễn van-Luong, ancien O. N. S. décoré de la croix de guerre, titulaire de deux citations et proposé pour la médaille militaire.

Décidément, les voleurs ne respectent plus rien ; ils s'attaquent maintenant même aux tombes, pour lesquelles les Annamites ont eu toujours le plus grand respect, un véritable culte pour dire le mot.

Nous espérons que le tribunal correctionnel, auquel les voleurs seront sous peu déférés, leur infligera un châtement exemplaire.

² Élie Caillol : précédemment fondé de pouvoir de la maison Larue à Hanoï.

AEC 1922 :

Victor Larue, rue Paul-Blanchy. — Fabrique de bière, limonade, eaux gaz. (Succ. à Hanoï, Haïphong, Tourane, Cholon et Pnom-Penh.

Efforts de l'industrie française au Cambodge et en Cochinchine
par I. R.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mars 1922)

[...] À Pnom Penh, [...] l'usine des Glacières de l'Indochine elle-même se modernise ; on y installe en ce moment deux moteurs Diesel et deux nouveaux compresseurs. [...]

L'industrie de la bière au Tonkin
par H. CUCHEROUSET

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 juin 1922)

[...] Lorsque, récemment, la Brasserie Hommel [d'Hanoï], voyant que l'abaissement de ses tarifs n'avait pas profité à la clientèle porta la bière à un prix un peu supérieur au prix d'avant-guerre, soit 32 \$ l'hectolitre, les hôteliers et cafetiers portèrent à 0,20 le prix du bock, c'est-à-dire que la bière leur coûtant 1/7 de plus qu'avant, la guerre ils l'augmentèrent eux d'1/3.

Le même phénomène se produit d'ailleurs en Cochinchine où la Brasserie Larue* aurait eu tout intérêt à concurrencer les cafés et hôtels si l'heureuse initiative de M. Messner, avec ses bars Eden*, n'était venue apporter un nouveau débouché. [...]

En Cochinchine, les débouchés étant plus grands, il serait à souhaiter qu'une nouvelle brasserie se constituât, soit à Saigon, soit à Pnom-Penh. [...]

Dans la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES

(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1922).

Chevaliers

Caillol (Marie Élie Philippe Antoine), directeur des Brasseries et glacières de l'Indochine ; 4 ans 11 mois 10 jours de services militaires, 2 campagnes de guerre au Tonkin. Titres exceptionnels : depuis 23 ans en Indo-Chine, a largement contribué au développement de l'industrie frigorifique dans la colonie. A, pendant la guerre, assuré le fonctionnement d'usines d'utilité publique et le ravitaillement des transports militaires et des troupes d'occupation.

L'ennemi du progrès démasqué
par CLODION

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 février 1923)

Pendant plusieurs années, *L'Éveil économique* fut à peu près le seul en Indochine à dénoncer comme l'un des hommes les plus néfastes à ce pays le colonel [Fernand] Bernard, administrateur de la Société des Messageries fluviales de Cochinchine. [...]

Empêcher la construction de chemins de fer et de routes dans toute la vallée du Mékong pour qu'il ne reste qu'une voie : la voie fluviale ; obtenir une forte subvention et le monopole de certains transports ; empêcher si possible toute concurrence et obtenir ce résultat, en tous cas au Laos, par des moyens contestables ; empêcher le développement de cette immense région pour n'avoir pas à intensifier le service : telle était la tactique du colonel Bernard. [...] Au Comité du commerce et de l'industrie, grâce à la faiblesse et à la médiocrité d'esprit du président, M. [Gabriel] Larue [de 1916 à 1922], qui grâce au Ciel vient d'être remplacé [par Léonard Fontaine, des Distilleries de l'Indoch. (SFDIC)], il n'y eût langue que pour lui. Il mit tout en œuvre pour y acquérir l'influence qui devait lui permettre de faire accepter ses idées spéciales sur le sujet qui le hante. [...]

BRASSERIE ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE,
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-131)

Usines : Saïgon et Cholon (Cochinchine) ; Haïphong et Hanoï (Tonkin) ; Phnom-penh (Cambodge) ; Tourane (Annam).

MM. V. LARUE, fondateur-propriétaire ;

Élie CAILLOL, fondé de pouvoirs, directeur général ;

Saïgon : ALLÈGRE, agent ; HAASZ, chef-mécanicien ; MIALON, mécanicien ;

Cholon : LEHMANN, directeur de la brasserie ;

MACHACECK et GONTHIER, chefs de fabrication.

Haïphong : SIMON et BARTOLONI, directeur de la glacière ;

Hanoï : [Louis] PALANQUE, directeur de la glacière ;

PROUTEAU, mécanicien.

Phnom-penh : BAYLE, directeur de la glacière.

Tourane : BOGAERT, locataire.

À L'OFFICIEL

Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de la France :

(*Les Annales coloniales*, 15 février 1924)

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 avril 1924)

Cochinchine

MM. Caillol (Élie), directeur général des Établissements Larue à Saïgon.

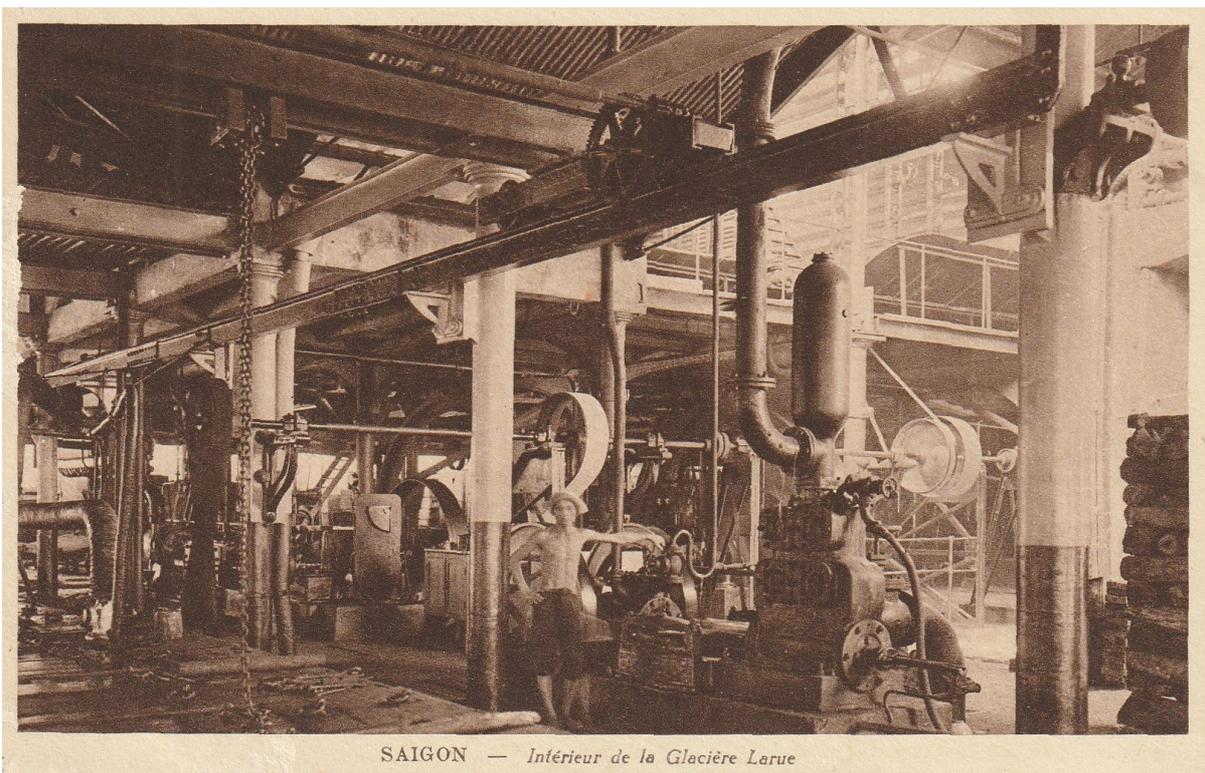
Nogent-sur-Marne

Monuments aux Indochinois morts en 1914-1918

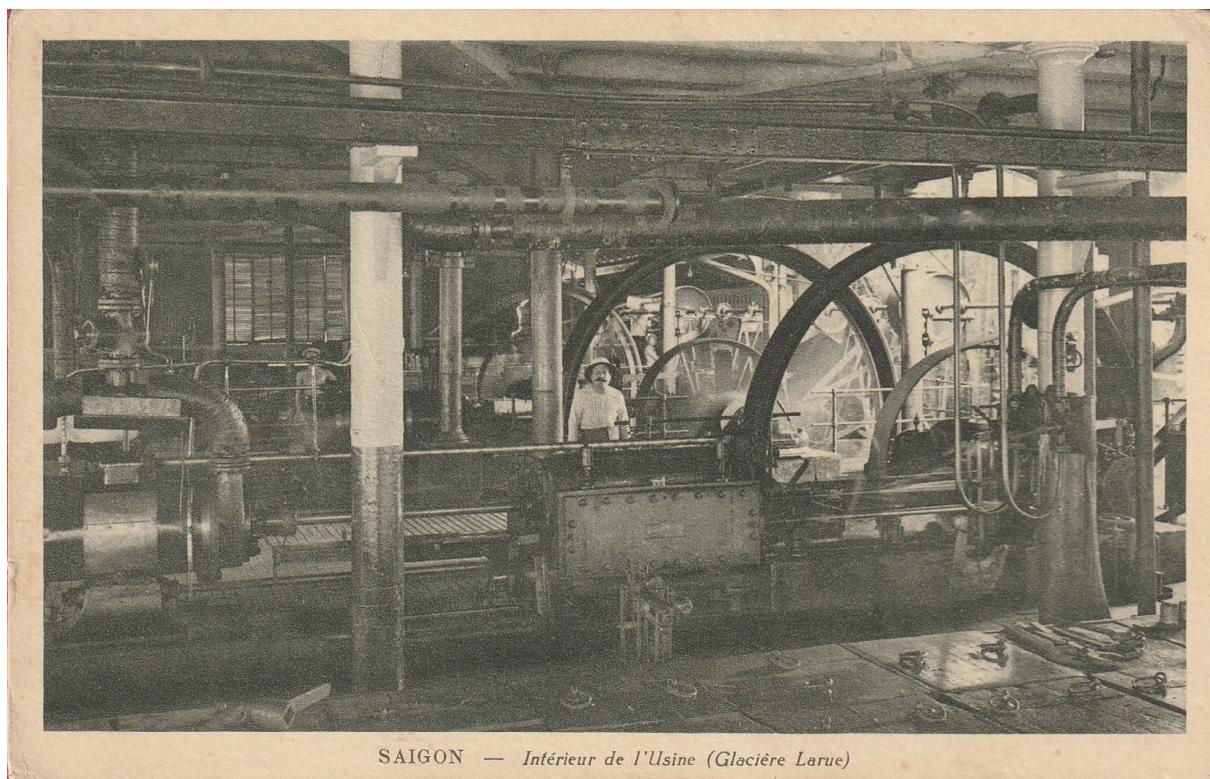
M. Martial Merlin au Souvenir indochinois

(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1924)

Larue, négociant, membre du conseil d'administration du S.I.



SAIGON — *Intérieur de la Glacière Larue*



SAIGON — *Intérieur de l'Usine (Glacière Larue)*

Coll. Olivier Galand
Saïgon. — Intérieur de la glacière Larue (Coll. Nadal). —————

BRASSERIE ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE,
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 1-82)

Usines : Saïgon et Cholon (Cochinchine) ; Haïphong et Hanoï (Tonkin) ; Phnom-penh (Cambodge) ; Tourane (Annam).

MM. V. LARUE, fondateur-propriétaire ; E. CAILLOL, fondé de pouvoirs, directeur général ; ALLÈGRE, agent à Saïgon ; HAASZ, chef-mécanicien à Saïgon ; MIALON, mécanicien à Saïgon ; LEHMANN, directeur de la Brasserie à Cholon ; MACHACECK et GONTHIER, chefs de fabrication à Cholon ; BAYLE, directeur de la Glacière à Phnom-penh, rue d'Angkor.

Tentative d'incendie volontaire
(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1925)

Une procédure de laquelle résultent les faits suivants :

Le 16 octobre 1924 au matin, le chauffeur du camion de la Brasserie Larue à Cholon découvrit sous le capot de son camion et posé sur le carburateur un objet manifestement destiné à mettre le feu à la voiture.

C'était un faisceau de baguettes de joystick entouré à la base par un autre faisceau d'allumettes, lesquelles à leur tour, touchaient à un chiffon imbibé de pétrole qui maintenait le tout bien ligaturé.

Par bonheur, ainsi qu'il arrive souvent avec ces sortes d'engins, le pétrole avait imbibé les allumettes et les baguettes et celles-ci ne brûlèrent pas.

Le chauffeur ayant rapporté l'affaire à M. Macbacek son patron, celui-ci s'indigna à voix forte et déclara qu'il récompenserait qui dénoncerait le coupable. Ces paroles furent entendus des ouvriers de l'usine.

Le lendemain, un caporal lui amena une femme qui lui dit qu'elle avait vu, la veille au soir, un ancien maçon de la Brasserie, Nui, jeter à deux reprises, dans le garage, par une ouverture, un objet dont une extrémité brûlait comme un cigare.

Une inspection à l'intérieur du garage permit de retrouver dans la carrosserie d'un camion démonté où personne n'aurait eu l'idée de rechercher quoi que ce soit, placé à la hauteur de la lucarne désignée par la femme, un engin absolument semblable à celui trouvé la veille sous le capot du camion.

Le maçon en question, Nguyen-van-Nui, arrêté entre-temps, nia avoir commis la tentative d'incendie qu'on lui reprochait Il avait été congédié deux mois environ auparavant à cause de sa très grande mauvaise volonté.

Il avait volontairement commis des malfaçons dans son travail et, pour l'en punir, son patron lui avait retenu sur son salaire dix piastres qu'il ne devait lui payer qu'au Têt malgré ses réclamations.

C'est ainsi que quelques jours avant les faits, sa concubine, Thi Lang, qui était allée réclamer les deux piastres, se les était vu refuser en même temps que M. Machacek déchirait le billet.

Nguyen van Nui pouvait donc avoir contre son patron un motif de rancune.

Le témoignage de Thi Ket a varié sur la date et on n'a retrouvé que l'un des deux engins qui auraient été jetés ainsi qu'elle le prétend mais il était exactement au lieu où il devait se trouver d'après les dires de cette femme et, d'autre part, il est facile de franchir la porte d'entrée et de pénétrer dans le garage pour y placer celui que l'on a retrouvé sous un capot.

Nguyen van Nui a subi huit condamnations pour vol et complicité mais la dernière date de 1907. Le dossier le représente comme un excellent ouvrier quand il le veut.

En conséquence :

Le surnommé Nguyen van Nui est accusé d'avoir, à Cholon, le 16 octobre 1924, tenté volontairement de mettre le feu à un édifice non habité ni servant à habitation, appartenant à autrui, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Après le réquisitoire, la plaidoirie de M^e Dusson, et une courte délibération de la Cour, Nguyen van Nui a été acquitté.

Le rôle épuisé l'audience a été levée à 11 heures et demie.

Commission municipale de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 27 janvier 1925)

MM. Rousseau et Caillol, directeur de la Maison Denis frères* et directeur des Établissements Larue, sont nommés membres de la commission municipale de Saïgon en remplacement de MM. Cateau et Rochet.

Port de commerce
(*L'Écho annamite*, 25 juin 1925)

[...] Sont appelés à faire partie du conseil d'administration du port de commerce de Saïgon, sous la présidence du président de la Chambre de commerce de Saïgon, pour une durée de deux années, à compter de la date de la signature du présent arrêté :

1^o. — En qualité de membres titulaires :

.....

Caillol, membre désigné par le gouverneur général au titre de représentant des armateurs, négociants ou industriels de la Colonie.

Faux et escroquerie
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1925)

Nguyen-van-Nho dit Tuong, magasinier et encaisseur à la maison Denis-Frères, comparut ensuite pour répondre de l'inculpation de faux et escroquerie, dont il fait l'objet.

Après l'audition de deux témoins, réquisitoire, plaidoirie et délibérations rituelles, une peine de 18 mois d'emprisonnement effectif fut infligée à cet employé peu consciencieux qui fut, en 1923, condamné pour le même délit à la même peine, mais il avait bénéficié de la loi du sursis.

Nguyen-van-Nho dit Duong, 25 ans, fils de feu Le-van-Tung et de feu Nguyen-thi-Nang, encaisseur-magasinier à la Glacière Larue, né et domicilié à Saïgon ; détenu.

Accusé de faux, escroquerie et tentative d'escroquerie.

Une procédure de laquelle résultent les faits suivants :

Nguyen-van-Nho dit Duong, exerçait à la Glacière Larue les fonctions de magasinier.

Outre cela il était chargé, dans les premiers jours de chaque mois, d'aider l'encaisseur de la maison au recouvrement des multiples factures mensuelles. Le 17 juillet 1925, il se

présentait chez une dame Durban ³, muni d'une facture établissant que cette dernière était débitrice de la somme de 15 piastres pour fourniture de glace. Par malheur, madame Durban avait acquitté, la veille même, pareille facture qui lui avait été présentée par l'encaisseur titulaire. La facture remise par l'accusé était donc fausse et [présentée] par lui sans en avoir le pouvoir. Sur la plainte aussitôt portée par madame Durban aux établissements Larue, une enquête fut faite et il fut aisé d'établir que l'accusé, reconnu par madame Durban et son fils, était l'auteur du faux et de la tentative d'escroquerie sus-indiqués !

Conduit à la police, il ne fit d'ailleurs aucune difficulté pour reconnaître que la facture présentée par lui à madame Durban avait été fabriquée par lui, qu'il avait ainsi tenté de se faire remettre 15 \$ par ladite dame, et qu'il avait déjà opéré de même avec plusieurs autres clients de la Glacière, ce qui lui avait permis de se procurer différentes sommes sur lesquelles il était encore redevable de 51 \$ 25.

Son système, en effet, consiste à affirmer qu'il remboursait petit à petit aux Établissements Larue, les sommes obtenues à l'aide des fausses factures par lui fabriquées, et qu'au moment de son arrestation, il n'était ainsi comptable que de 54 \$ 25 escroquées à divers.

Nho a persisté dans ses aveux et dans ces explications.

Les renseignements fournis sur son compte ne sont pas mauvais, mais son casier judiciaire porte une précédente condamnation à 18 mois de prison avec sursis et 25 francs d'amende prononcée contre lui le 24 mai 1923 par le tribunal de Saïgon pour abus de confiance et faux en écriture de commerce.

Ce premier avertissement et l'indulgence dont il avait alors bénéficié ne lui ont donc pas servi de leçon !

EN CONSEQUENCE :

Le susnommé Nguyen-van-Nho dit Duong est accusé d'avoir à Saïgon :

1° Dans le courant du mois de juillet 1925, en tous cas depuis un temps non prescrit, commis un faux en écriture de commerce en établissant, sur une feuille de papier à entête des Etablissements Larue, une facture de quinze piastres, au nom de Madame Durban et en signant de son nom, sans pouvoir, ladite facture pour acquit ;

2° Le 7 juillet 1925, tenté de se faire remettre, en présentant à Madame Durban la fausse facture ci-dessus spécifiée, une somme de quinze piastres, ladite tentative manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté du dit Nguyen-van-Nho dit Duong, son auteur, et d'avoir, par ce moyen tenté d'escroquer tout ou partie de la fortune d'autrui ;

3° de s'être, dans le courant de l'année 1925, en tous cas depuis un temps non prescrit, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire fait remettre, par différents clients des Établissements Larue, diverses sommes d'argent s'élevant à 51 p. 25 et d'avoir ainsi escroqué tout ou partie de la fortune d'autrui.

Crime et délits prévus et punis par les articles 3.405 147 et 115 du code pénal métropolitain.

Fait au parquet général, à Saïgon, le 7 septembre 1925.

P. le procureur général,
L'avocat général,
Signé : LACOUTURE.

³ Lucienne Jeanne, Marthe Carpentier (1885-1940), épouse du greffier-notaire Servais Durban. Modiste-couturière à l'enseigne « Jane », 31, rue Amiral-Page.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1927)

Reviennent en France :

M. Louis Palanque, des Glacières Larue.

Quelques vues de Cholon

par H. C. [Cucherousset]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 mai 1927)

[...] Parmi les autres industries de Cholon, citons la Brasserie Larue, qui travaille avec des procédés perfectionnés à fermentation basse [...].

Suite :

1927 : [Brasseries et glacières de l'Indochine](#) (Denis frères).

A l'*Officiel d'Indochine*

CONCESSIONS ACCORDÉES

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1929)

À la suite d'un marché de gré à gré et après versement d'une piastre par hectare, un terrain de 9.995 ha., sis sur le plateau de Cagne, canton de Dan-gia, délégation de Djiring (Haut-Donnai, Annam), est concédé à MM. Gabriel Larue et de la Pommeraye qui l'avaient demandé le 20 avril 1920 (nous disons mil neuf cent-vingt).
